2019.11-07-07

Envoyé en préfecture le 19/07/2019
Reçu en préfecture le 19/07/2019
Affiché le
ID : 080-200070969-20190711-2019_110707-DE

Communauté de Communes Avre Luce Noye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres

Du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents :

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 7

Votants : 49

Date de la convocation

5 juillet 2019

Secrétaire de séance :

Michel VAN DE VELDE

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 11 juillet à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 21 juin 2019, s'est réuni à Thennes, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE, Président.**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE

Messieurs AUBRY, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LCONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, REMY, VAN DE VELDE, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, Mme WU de M. CAPELLE, Mme PREVOST de VAN GOETHEM, Mme HALL de M. LAMOTTE, Mme ROUX de M. GAUMONT, M. REMY de Mme BLONDELLE

● Absents :

Mme ATTAGNANT et Messieurs DOUCHET, BINET, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, LOGEART, CLEMENT

● Excusés :

Mesdames MARSEILLE, NANSOT

Messieurs BARRE, FRANCELLE, AMARA, MONTAIGNE, HEYMAN, LAMBERT (suppléant M. DALRUE)

Objet : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA VILLE DE MOREUIL - ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS / CAJ

Rapport de Madame Marie-Gabrielle HALL, Vice-Présidente « Education Culture Petite Enfance Loisirs Tourisme Aire d'accueil des gens du voyage »

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 février 2019, relative à la convention de mise à disposition de locaux avec la Ville de Moreuil, dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs et plus précisément du CAJ,

Vu la programmation du CAJ sur 4 semaines : du lundi 29 juillet au vendredi 2 août 2019, soit une semaine supplémentaire,

Il convient de prolonger par voie d'avenant, la convention de mise à disposition des locaux identifiés : salle Anne Franck, Salle des Aînés et le restaurant scolaire.

En contrepartie, la CCALN dédommagera la Ville de Moreuil à hauteur de 440 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 46, Contre : 1 (M.PALLIER) Abstentions : 1 (M.DEPRET, Mme SAINT-QUENTIN),

le Conseil Communautaire :

› Décide de valider l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Moreuil pour le déroulement du CAJ Eté 2019 ;

Envoyé en préfecture le 19/07/2019
Reçu en préfecture le 19/07/2019
Affiché le
ID : 080-200070969-20190711-2019_110707-DE

› Autorise le Président et la Vice-Présidente chargée **Education Culture Petite Enfance Loisirs Tourisme Aire d'accueil des gens du voyage** à signer le dit-avenant et les documents en rapport avec cette décision ;

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 11 juillet 2019
à THENNES

Le Président,

Alain DOVERGNE

Communauté de Communes Avre Luce Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 19/07/19
Affiché le 19/07/19

Envoyé en préfecture le 19/07/2019
Reçu en préfecture le 19/07/2019
Affiché le
ID : 080-200070969-20190711-2019_110707-DE

Avenant n°1 à la Convention de mise à disposition de locaux pour le déroulement du Centre Animation Jeunesse des vacances d'été 2019

Entre

La Communauté de Communes Avre Luce Noye représentée par son Président, Alain DOVERGNE,

Et

La ville de Moreuil, représentée par Dominique LAMOTTE, Maire

Et

Le titulaire du marché de prestation de service « Organisation, animation et gestion des centres animations jeunesse pour les 11- 17 ans »

Contexte :

La ville de Moreuil met à disposition de la CCALN l'espace A. FRANK ainsi que la salle des associations aux cours des vacances d'été afin que s'y déroule le CAJ.

La réalisation du Diagnostic de Territoire et d'une enquête auprès des familles et des jeunes à mis en avant le souhait d'une 4ème semaine de fonctionnement de l'accueil.

Les élus ont souhaité répondre positivement à cette demande prévoyant ainsi une semaine de fonctionnement supplémentaire du lundi 29 juillet au vendredi 2 août 2019.

Il convient de prolonger par voie d'avenant, la convention de mise à disposition des locaux identifiés ci- avant.

Article 1 : Locaux

La ville de Moreuil s'engage à mettre à disposition de la CCALN l'espace A. FRANK, la salle des associations et le restaurant scolaire du lundi 29 juillet au vendredi 2 août 2019 afin que s'y déroule la 4ème semaine du CAJ.
En contrepartie la CCALN s'engage à verser à la ville de Moreuil la somme de 440 euros pour la mise à disposition des locaux et couvrir l'ensemble des frais d'utilisation et courants (eau, électricité, personnel d'entretien, etc…)

D'autre part, la Direction et l'équipe d'animation seront présents sur le site les samedis 15 juin de 14h à 18h et 6 juillet de 9h à 20h afin de finaliser la préparation du centre de l'été 2019.

Des sessions d'inscriptions y seront organisées le 8 juin de 14 h à 17 h ainsi que les 10 et 11 juin de 16h à 18h.

Article 2 : Garantie

De même qu'il est stipulé dans la convention initiale, la ville de Moreuil assure les locaux et renonce à tous recours en cas d'incident dû à l'état des locaux. La CCALN prolongera l'assurance complémentaire afin de prévenir d'éventuelles dégradations et dommages pouvant concerner le matériel entreposé dans les locaux.

Article 3 : Durée

La présente convention est établie pour l'été 2019.

Article 4 : Engagement

La signature des 3 parties engage accord sur les articles définis dans la présente convention.

Fait à Moreuil, le 11 juillet 2019

Alain DOVERGNE Dominique LAMOTTE PEP 80

Communauté de Communes Avre Luce Noye